

Délibération n°2025-01-03

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.4

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

École de Musique et de danse Théadamuse : renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	58
Pouvoirs	13
Votants	71

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 février 2025, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 04 février 2025 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Aline Chevalier est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :**

Beynat Audrey	à	Aurélie Gibouret Lambert	Pannetier Martine	à	Sébastien Devallière
Calla Tony	à	Gilles Barbe	Parrain Céline	à	Philippe Pelat
Cronnier Pierrick	à	Philippe Brugère	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Delpy Daniel	à	Jacqueline Cornelissen	Repezza Guillaume	à	Dominique Miermont
Laurent Nathalie	à	Pierre Coutaud	Ribeiro Sophie	à	Michèle Valibus
Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo	Ventadour Elisabeth	à	Françoise Talvard
Padilla-Ratelade Marilou	à	Christophe Arfeuillère			

- Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Badia Maryse ; Bauvy Claude ; Betoule Philippe ; Bézanger Joël ; Bodeveix Jean-Pierre ; Boyer Laurence ; Brindel Stéphane (représenté) ; Briquet Isabelle ; Brugère Jeremy (représenté) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel (représenté) ; Coulaud Danielle ; Delbègue Jean-Pierre ; Escurat Daniel ; Faugeron Guy (représenté) ; Fonfrede Alain ; Galland Baptiste ; Gautier Stéphanie ; Granet Henri ; Jouve Patrick ; Lacrocq Michel ; Louradour Pierrick ; Monteil Christiane ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Serge ; Picard Nadine ; Prabonneau Sylvie ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel ; Simandoux Nelly (représenté) ; Vimou Barbara.

Le président explique que l'école de musique, de danse et de théâtre, Théadamuse est installée à Ussel et propose ses activités sur des antennes installées à Bort-les-Orgues, Neuvic, Meymac, Sornac, Merlines. L'école rayonne sur l'ensemble de notre territoire et permet aux habitants, petits et grands, qui le souhaitent, de bénéficier d'une pratique et d'une formation artistique de qualité auprès de professeurs diplômés.

Aujourd'hui, Théadamuse compte 26 professeurs, 1 directeur et 1 assistante de direction, 18 instruments de musique enseignés, 12 ateliers de danse, 6 ateliers théâtre, 1 orchestre à l'école, des interventions dans les écoles du territoire, une dizaine de représentations chaque année, 485 élèves inscrits, enfants et adultes confondus, et un budget annuel de 580 000 €.

Depuis 2019, Haute-Corrèze Communauté a fait le choix de soutenir cette école qui agit pour le dynamisme de notre territoire et l'épanouissement de ses habitants. Ce soutien a pris la forme d'une convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle, renouvelée en 2021 et qui court jusqu'à la fin de l'année 2024. Dans cette convention, il est inscrit que notre collectivité participe au coût de l'enseignement de chaque élève mineur ou étudiant du territoire de Haute-Corrèze à hauteur de 670€ par an sur les 1 200 € que coûte en moyenne un élève à l'école.

Depuis 2023, sous l'impulsion de son nouveau directeur, l'école se réinvente pour toucher un public plus large et s'ancrer encore sur le territoire. Pour rendre son offre plus accessible, l'école s'allie aussi à des partenaires sociaux. Avec son installation en septembre 2024, dans de nouveaux locaux situés dans une aile désaffectée du collège Voltaire à Ussel, l'école veut aussi être un soutien de la dynamique culturelle du territoire, en proposant des sorties spectacles aux élèves, en accueillant des artistes en résidence, en servant d'appui aux harmonies locales.

La nouvelle convention entre Théadamuse et Haute-Corrèze Communauté pour ces 3 prochaines années (2025, 2026, 2027) propose de prendre en compte ces dynamiques naissantes pour mieux les accompagner dans le cadre d'un partenariat plus étroit et rendu plus visible aux habitants de Haute-Corrèze.

Outre une communication et un accompagnement humain renforcés, il est proposé, à l'occasion de cette nouvelle convention, de revaloriser de 5% la somme versée par Haute-Corrèze Communauté pour chaque élève mineur ou étudiant inscrit habitant notre territoire, passant ainsi ce montant de 670 € à 700 € avec un plafond de 175 000 €/an (soit 250 élèves x 700 €). Ce concours de Haute-Corrèze Communauté, qui s'ajoute à celui du Département, de la Région et de l'Etat, garantit des tarifs d'inscriptions accessibles aux enfants et aux jeunes de notre territoire.

À noter que pour l'année 2025, uniquement, suite au courrier du 9 octobre 2023 adressé par Haute-Corrèze Communauté au Président de l'association Théadamuse, une aide exceptionnelle de 5 000 € TTC est prévue afin de contribuer aux dépenses engagées en 2023 et 2024 pour le fonctionnement du siège de l'association Théadamuse à Ussel. Cette aide sera versée lors du premier paiement de la subvention 2025.

Délibération n°2025-01-03



Envoyé en préfecture le 25/02/2025
Reçu en préfecture le 25/02/2025
Publié le
ID : 019-200066744-20250213-20250103-DE



Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la nouvelle convention d'objectifs et de moyens 2025, 2026 et 2027 ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents, notamment tout avenant afférent à cette convention et engager toutes les démarches s'inscrivant dans le cadre de cette convention.

A l'unanimité	
Votants	71
Pour	71
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la
sous-préfecture,

À Ussel, le 13 février 2025

Le Président,
Pierre Chevalier



Délibération n°2025-01-03



Envoyé en préfecture le 25/02/2025
Reçu en préfecture le 25/02/2025
Publié le 
ID : 019-200066744-20250213-20250103-DE

